

LE CPQ TRAVAILLE SUR LES UNITÉS D'EXCEPTION

Le 10 décembre 2007, le CPQ a organisé une rencontre avec la CSST afin de discuter du dossier des unités d'exception. Le but de la rencontre était d'informer les employeurs de l'analyse effectuée par la CSST sur l'opportunité d'accorder des unités d'exception à des secteurs autres que la construction et le Forêt/Bois/Papier, et de modifier les règles d'accès actuelles auxdites unités aux fins d'éliminer l'iniquité.

Sur le premier volet, la recommandation de la CSST est de ne pas donner accès aux unités d'exception aux secteurs autres que la construction et le Forêt/Bois/Papier, étant donné l'absence de démonstration d'une iniquité importante. Quant au deuxième volet, la solution proposée par la CSST est une attribution proportionnelle des salaires dans les unités d'exception. Quant aux salaires des travailleurs auxiliaires, ils seraient répartis par la CSST au *pro rata* des salaires assurables déclarés au regard de chacune des unités dans lesquelles est classé l'employeur, à l'exclusion des unités d'exception.

La délégation formée par le CPQ se réunira au cours du mois de janvier 2008 afin de prendre position sur ces propositions. Nous vous tiendrons au courant des développements dans ce dossier.

*Par M^e Robert Borduas
Vice-président – Santé et sécurité du travail
rborduas@cpq.qc.ca*